



Procès-verbal N°18 du Conseil communal de Vuarrens Mardi 09 mars 2021

Bureau du Conseil : Patrick Vallotton, Président, Céline Brocard, Vice-présidente, Anne-Laure Zürcher, scrutatrice, Raphaël Pedrazzini, scrutateur, Nadia Bridel, scrutatrice suppléante, Pierre-André Buffat, scrutateur suppléant.

Secrétaire : Gaetana Duvoisin

Municipalité : Isabelle Wipfli Thonney, Syndique, Jean-Philippe Buffat, Vice-syndic, Hermann Gerber.

Conseil : Effectif : 33 / Quorum : 18 / Présents : 30 / Excusés : 2 / Absents : 0 / Majorité : 16

	Sujets	Qui	Quoi / Comment	Décisions
1	1/ Bienvenue, appel et ordre du jour	P. Vallotton	<p>Le Président souhaite la bienvenue à l'assemblée. Cette assemblée sera normalement l'avant-dernière de la législature actuelle. Le président propose la modification de l'ordre du jour en y ajoutant le point 2.1 : Communication du Conseil Celle-ci est acceptée à l'unanimité par l'assemblée. Le Président souhaite également la bienvenue à l'unique spectateur M. Sylvain Muller, journaliste à 24heures et l'Echo du Gros-de-Vaud.</p>	La séance est ouverte à 20h05.
2	2/ Adoption du PV de la dernière séance (08.12.2020)	P. Vallotton	<p>Les modifications proposées au PV de la dernière séance du 08.12.2020, sont :</p> <p>A.-L. Zürcher :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Modification page 1, paragraphe 2 : « Le PV est accepté avec 28 voix et 2 abstentions. • Modification page 6 paragraphe 25 : « La motion est prise en compte avec 23 oui pour 2 non et 5 abstentions. <p>H. Gerber : Modification page 9 paragraphe 34 : « Il y a eu des déprédations, également sur le terrain de foot».</p> <p>O. Piot : Modification page 1 : Majorité : 16</p>	Le PV du 08.12.2020 est adopté avec les modifications

			<p>Monsieur le Président,</p> <p>Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,</p> <p>La Commission des finances, composée de Messieurs Luc Ciocca, Sylvain Buffat, Damien Monod, Cédric Charlet et Olivier Piot, s'est réunie le mercredi 10 février 2021 en présence de Messieurs Jean-Philippe Buffat, municipal des finances et Hermann Gerber municipal des routes, afin d'examiner le préavis en titre.</p> <p>Au vu de l'état du revêtement du chemin de La Riaz, une réfection simple nécessitant à court ou moyen terme des travaux d'entretien réguliers engendrant des dépenses systématiques, il paraît plus judicieux d'effectuer une réfection complète comprenant également le changement des grilles d'évacuation d'eaux pluviales.</p> <p>La question s'est posée au vu des autres tronçons qui devront également être réfectionner ces prochaines années que sont, la route d'Echallens, les chemins, de La Crosette, Du Refuge, et Des Cibleries entre autres, s'il n'était pas plus opportun d'attendre et de grouper ces travaux par souci d'économie. Il s'avère que l'économie ne serait que substantielle selon les informations des municipaux, les mises en place de chantier ne représentent qu'une faible partie des coûts, entre 7,5% et 14% selon les offres, mais seulement 5% sur le coût total, y compris les coûts du bureau d'ingénieur qui correspond à la somme du présent préavis. C'est plus le moment, l'offre et la demande, qui font fluctuer les coûts de manière significative. En outre, le choix de mettre la réfection de ce tronçon en priorité, est le fait qu'il n'est pas touché dans l'étude globale du plan de sécurité qui met les autres réfections en attente.</p> <p>Il est à noter qu'un bout de tronçon direction sud-ouest longeant l'habitation de la famille Menzel avait été refait en 2008 il y a 13 ans. Il sera décidé lors de l'analyse du revêtement s'il s'avère nécessaire d'opérer à des travaux sur ce secteur qui représente 170 m2 sur la totalité des 900 m2 du préavis. Ceci représenterait une économie non négligeable pour un chemin peu fréquenté d'environ CHF 29'700.00, il est à relever qu'il n'y a pas de grille d'évacuation d'eau à changer sur cette partie.</p> <p>Par le préavis No 2021/01, la Municipalité demande d'engager la somme de CHF 177'975.00 qui sera couverte par le ménage communal, ce qui représente une charge annuelle de CHF 5'933.00 prévue sur une période de maximum 30 ans. L'état actuel des liquidités communales permet cet engagement qui ne nécessite aucun emprunt.</p> <p>Vu ce qui précède, la commission des finances, à la majorité moins une abstention, recommande au Conseil d'accepter le préavis municipal relatif à la réfection du Chemin de « La Riaz » tel que présenté.</p> <p>Pour la commission des finances, le rapporteur : Olivier Piot</p>	
4		L. Ciocca	<p>L. Ciocca se pose la question si l'on peut faire des économies en regroupant ces travaux avec les grands travaux d'aménagements routiers dans le village déjà prévus. Il ne comprend pas l'urgence mais ne conteste pas la nécessité de ce ceux-ci. Cette somme ne pourrait-elle pas servir à une autre dépense vu la situation sanitaire difficile que nous vivons actuellement. Il souhaite être prudent sur cette investissement.</p>	
5		J.-Ph. Buffat	<p>J-Ph. Buffat explique que les prix peuvent être baissés mais c'est une inconnue. Cette réfection a déjà été sollicitée, il s'agit d'un tronçon qui peut être fait rapidement avant la fin de la législature actuelle,</p>	

			ce qui serait une chose en moins à s'occuper pour la prochaine. Il faudrait également éviter qu'il ait trop de travaux en même temps.	
5		C. Brocard	<p>C. Brocard demande s'il y a une date de prévue pour ces travaux.</p> <p>J.-Ph. Buffat répond qu'il n'y a pas encore de date de prévue, compte tenu que c'est un préavis et qu'il faut que celui-ci soit accepté. En ce qui concerne le début des travaux, il y a un délai référendaire de 30 jours, donc probablement à voir si les travaux auront lieu la deuxième quinzaine d'avril pour une durée de deux semaines. Les riverains seront informés, afin qu'ils puissent s'organiser.</p> <p>C. Brocard demande si les travaux vont être faits avant les travaux de la route d'Echallens.</p> <p>J. Ph. Buffat répond que oui.</p> <p>H. Gerber : donne des précisions sur la route d'Echallens et le mandat qui a été donné. Au surplus, les travaux présentés pour le chemin de «La Riaz» ne changent pas et les prix non plus.</p> <p>N. Bridel : pose la question si les réparations sur la route d'Echallens vont être faites en même temps, car c'est une urgence.</p> <p>H. Gerber répond qu'il s'agit d'un autre mandat, l'entreprise Camandona a été mandaté pour faire les travaux.</p>	
6		P. Vallotton	<p>Plus personne demandant la parole, nous passons au vote.</p> <p>Le préavis 2021/01 est accepté avec 24 oui, 2 non et 3 abstentions</p>	Le préavis 2021/01 relatif à la rénovation du Chemin de la Riaz est approuvé.
7	4/Communications de la Municipalité	H. Gerber	<p><u>Routes</u> : Concernant la subvention pour les travaux sur la route de Vuarrenge, le dossier est toujours en examen auprès de l'assurance du bureau d'ingénieurs Sabert SA. En ce qui concerne l'étude des routes, H. Gerber aimerait former un groupe de travail, afin d'assurer la transition de législateur, en demandant à deux personnes volontaires du Conseil de s'annoncer après la séance. Cette mesure a été discutée avec le Président avant les élections.</p> <p><u>Luminaires</u> : Travaux prévus au mois d'avril 2021.</p> <p><u>Forêt</u> : Le Triage du Sauteruz a été dissout suite au départ à la retraite du garde forestier. Des Communes vont donc rejoindre le Triage du Cerisier dont Vuarrens fait partie. Lors d'une séance, il y a eu divers questionnements sur l'accueil de ces nouvelles Communes au Triage du Cerisier.</p> <p><u>Voirie</u> : Après plusieurs discussions entre quatre Communes pour l'achat d'une balayeuse en commun, celles-ci n'ont pas abouties. H. Gerber a trouvé une balayeuse d'occasion professionnelle auprès de l'une de ses connaissances en Suisse alémanique. Il rappelle que l'acquisition de cet appareil était au budget.</p>	

			<p><u>Poste agent d'exploitation</u> : La Commune d'Essertines connaît les mêmes problèmes que notre Commune pour trouver un agent d'exploitation investi. Les deux Municipalités ont donc décidé de mettre au concours ensemble un poste de concierge/employé polyvalent à un taux de 80%, qu'ils se partageront.</p> <p><u>Terrain de foot</u> : FC Nord Gros-de-Vaud a un projet de faire un dallage devant la buvette, la Municipalité soutient ce projet.</p> <p><u>Cimetière</u> : Concernant la réparation du portail qui a été mis au budget, un groupe de deux personnes va se pencher sur le sujet avec l'entreprise Basset à Donneloye qui a été mandatée pour soumettre un projet.</p> <p><u>Projet de piste cyclable</u> : Une séance a eu lieu avec M. Michel Collet Municipal d'Essertines qui a lancé un projet d'une piste cyclable depuis Pomy jusqu'à Echallens. Toutes les Communes concernées l'ont étudié. Les frais sont pris en charge par la DGMR, la Municipalité doit être attentive que la signalisation soit juste sur le passage de ce tracé dans notre Commune.</p> <p><u>Employé communal</u> : H. Gerber tient à remercier l'employé communal Sacha qui donne entière satisfaction.</p>	
8	J.-P. Buffat	<p><u>Bâtiments</u> : Il y a eu un souci chez P. Ferrari avec le chauffage, il s'agit d'un problème récalcitrant. Une fuite d'eau dans l'appartement situé à la Place 3, le crépis de la façade du voisin a cédé et a décollé les joints de la toiture de l'appartement, il y a eu donc une infiltration d'eau. Un devis de réparation est en cours.</p> <p><u>Restaurant</u> : La fin du bail est prévue normalement pour le 30 mai 2021. Il n'a eu aucune proposition de reprise à ce jour. D'un commun accord le bail a été reconduit pour une année.</p> <p><u>Eau</u> : La fontaine en face de la Charcuterie est réparée. La fontaine près du congélateur communal, quant à elle sera réparée à la fin de ce mois.</p> <p><u>Protection civile et pompier</u> : Les soirées prévues par ces associations concernant les rapports d'activité ont été annulées pour raison de COVID. Les contrôles des 34 BH de la Commune ont été effectués, une seule était défectueuse.</p> <p><u>Finances</u> : Bouclement des comptes prévu pour mi-avril, la fiduciaire passera pour le contrôle.</p>		
9	I. Wifli-Thonney	<p><u>Projet antennes 4g/5g</u> : Elle a préparé une petite présentation du déroulement chronologique du projet de la future mise en place de ces antennes. Lors de la mise à l'enquête de ce projet qui a eu lieu du 6 février 2021 au 7 mars 2021, il y a eu une opposition collective signée par 249 personnes (dont 32 aussi en individuelles parmi ces signataires) et 14 individuelles indépendamment de l'opposition collective.</p> <p>Dans la présente, elle relève que sur le slide chronologie, contrairement à ce qui est indiqué, ce n'est pas le Président qui a refusé la visite d'un représentant de Swisscom mais bien la Municipalité elle-même après discussion interne, suite à une discussion avec le Président qui avait effectivement émit des réserves sur une présentation durant un Conseil plutôt qu'une séance d'information publique.</p> <p>La Municipalité ainsi que Swisscom vont se pencher sur ces oppositions. Il faudra trouver éventuellement une alternative.</p>		

			<p><u>Réforme policière</u> : Concernant celle-ci, l'ancien Municipal S. Freymond avait étudié si c'était possible de payer moins cher. La Municipalité avait obtenu la réponse que l'on ne peut pas être auprès de la police cantonale si notre territoire n'est pas regroupé avec le territoire où elle y est déjà. Dans notre cas, la police cantonale est séparée de nous par Essertines.</p> <p>La Municipalité a regardé avec son Syndic, qui ne veut pas entrer en matière, en tout cas pas avec cette législature. Sujet à remettre éventuellement à un prochain ordre du jour.</p> <p><u>Administratif</u> : Le 8 février 2021, il y eu l'approbation de la modification du règlement du Conseil communal, concernant les délais, la parution sur la FAO a eu lieu le 12 février 2021. Il n'y a donc plus de droit de recours. On peut considérer que la motion est finie et effective.</p> <p><u>Divers et associations</u> : Il n'y a pas eu beaucoup d'assemblées ces temps pour raisons de COVID.</p> <p>P. Vallotton demande s'il y aura une nouvelle version du règlement du Conseil.</p> <p>I. Wifi-Thonney explique que non la modification a été annexée au règlement à la fin de celui-ci, il s'agit d'un avenant avec un seul article modifié.</p>	
10	5/ Propositions individuelles	C. Charlet	<p>C. Charlet ne comprend pas pourquoi la Municipalité va remplacer l'employé communal qui était à un taux d'activité à 80% par un taux à 40%.</p> <p>H. Gerber répond à la question en expliquant que la STEP était comprise dans le taux d'activité de l'ancien employé communal et que pendant cette période de pandémie il n'y a plus eu de location de bâtiments, donc moins d'entretien. C'est pourquoi la Municipalité a décidé d'engager un employé à 40%. Au surplus, la Commune d'Essertines met à disposition l'un de ses employés communaux un jour et demi par semaine, afin d'aider l'actuel employé en place.</p>	
11		S. Maire	<p>S. Maire prend la parole pendant cette assemblée, en précisant que ça lui tenait à cœur, étant donné que ça fait bientôt vingt ans qu'elle fait partie du Conseil. Elle a eu beaucoup de plaisir à y participer. Aujourd'hui, elle est atterrée par la dernière législature, elle part du Conseil avec un goût amer à cause des diverses discordes qui ont eues lieu et qu'elle trouve dommage. Elle relève également un message sur le groupe de Vuarrens Facebook qui a été fait par la mandataire du groupe le Renouveau, ces messages sont déplacés. Elle remercie la Municipalité et le bureau du Conseil du travail fourni pendant cette législature.</p>	
12		M. Buffat	<p>M. Buffat voudrait savoir si la Municipalité a mandaté quelqu'un pour faire voler un drone sur le village.</p> <p>I. Wifi-Thonney répond qu'ils n'ont mandaté personne et informe que la loi Fédérale sur les drones, sauf erreur, autorise le survol de drone de moins de 30kg, pour autant que les personnes soient floutées dans les prises de photos si celles-ci sont publiées. Diverses photos ont été prise par un drone pour le futur site internet de la Commune.</p>	

			<p>M. Buffat se sent un peu surveillé par ce drone qui circule assez souvent dans les divers quartiers du village.</p> <p>C. Charlet : il est propriétaire d'un drone et informe qu'ils sont plusieurs dans son quartier à en être également. La loi Fédérale sur les drones est claire, les utilisateurs n'ont pas le droit de filmer ou photographier chez les gens et de les publier. La sphère privée doit être respectée, mais il comprend l'inquiétude de M. Buffat.</p> <p>R. Pedrazzini : apporte un complément à la question sur le poids exact autorisé par la loi Fédérale qui est de moins de 30kg, à vérifier. Au surplus il y a des altitudes qui sont limitées et des zones de survols qui sont interdites. La législation sur les drones va être modifiée, les personnes qui utilisent les drones devront avoir des formations et des autorisations.</p>	
13		P. Vallotton	Les prochains Conseils auront lieu : le mardi 8 juin 2021 pour la législature actuelle et le mardi 15 juin 2021 pour l'installation des nouvelles autorités. Un courrier de convocation leur sera adressé. Les nouvelles autorités se mettent en place pour le 1 ^{er} juillet 2021.	
14		P. Vallotton	Plus personne ne demandant la parole, le Président clôt l'assemblée.	Fin du Conseil à 21h15

PV adopté par le Conseil communal du mardi 08 juin 2021

Le Président :



Patrick Vallotton



La secrétaire :



Gaetana Duvoisin